

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 4 Novembre 2024, à 19h30 **au centre communautaire situé au 391 route 395** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

<u>Présent</u> :	Michel Rivard	(01)
	Yvan Proulx	(02)
	François Binet	(03)
	Johanne Rheault	(06)
<u>Absent</u> :	Régis Audet	(04)
	Dominik Michaud	(05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

100-11-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Yvan Proulx et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024**
- 3. FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
 - 3.2. Dépôt des états comparatif
 - 3.3. Taxe à recevoir
- 4. TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
- 5. CORRESPONDANCE AVEC PRISES DE DÉCISIONS**
 - 5.1. Collecte des matières résiduelles 2025 – 2029
 - 5.2. Addenda à l'entente intermunicipale portant sur la valorisation des matières résiduelles organiques révisée
 - 5.3. Aide-financière – Fondation hospitalière d'Amos
 - 5.4. Contribution annuelle – Radio Boréale 105.3
- 6. RÈGLEMENTS**
 - 6.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement #136-2024 Instaurant une politique d'utilisation de la vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement téléphonique
 - 6.2. Adoption du règlement #135-2024 Concernant l'utilisation du terrain de camping municipal du Lac Chambeau
- 7. SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
- 8. VARIA**
 - 8.1. Tirage Concours de dessins
 - 8.2. Tirage Concours de décoration d'halloween
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

101-11-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 Octobre 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 7 Octobre 2024 soit accepté tel que rédigé.

102-11-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 24 038.45\$

Comptes à payer avec les chèques # 188 à 212 pour un total de 550 508.62\$

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIF

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs d'Octobre 2023 à Octobre 2024

103-11-2024

TAXE À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la liste des immeubles qui présentent un retard de taxes a été présentée au conseil;

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité envoie par courrier recommandé, un avis aux propriétaires d'immeubles ayant un solde de plus de 500\$ et ceux ayant 2 ans et plus de retard, afin de les aviser que les taxes devront être acquittées avant le 15 Janvier 2025 sinon les procédures de vente d'immeuble pour non-paiement de taxes seront entreprises.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire informe fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2025-2029

Reporté à une séance ultérieure

104-11-2024

ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES RÉVISÉE

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur Pascal Rheault, maire de la Municipalité, à signer pour et au nom de la municipalité tout document se référant à cet effet.

105-11-2024

AIDE-FINANCIÈRE – FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité remette une aide financière de 100\$ à la fondation hospitalière d'Amos.

106-11-2024

CONTRIBUTION ANNUELLE – RADIO BORÉALE 105.3

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité ne réponde pas positivement à la demande de remettre une somme de 586.50\$ à radio boréale.

107-11-2024

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 136-2024 – INSTAURANT UNE POLITIQUE D'UTILISATION DE LA VIDÉOSURVEILLANCE ET DU LOGICIEL D'ENREGISTREMENT TÉLÉPHONIQUE

Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Michel Rivard, que le conseil adoptera un règlement Instaurant une politique d'utilisation de la vidéosurveillance et du logiciel d'enregistrement téléphonique à la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 décembre 2024.

**ADOPTION RÈGLEMENT # 135-2024 CONCERNANT L'UTILISATION
DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL DU LAC CHAMBEAU**

Le conseiller François Binet propose de reporter l'adoption à la séance de décembre. Le conseiller Yvan Proulx seconde.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

Tirage Concours de dessins

Le conseiller François Binet procède au tirage du dessin gagnant. Le gagnant est Ély-Anna Audet Elle se mérite un certificat cadeau d'une valeur de 25\$ au Marché d'économie.

Tirage Concours de décoration d'Halloween

Le conseiller François Binet procède au tirage des décoration d'halloween. Le gagnant. Le gagnant est Cathy Léonard Elle se mérite un certificat cadeau d'une valeur de 25\$ au Marché d'économie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 5

108-11-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller François Binet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h14.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.